

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1270

présenté par

Mme Dubié, M. Giraud, M. Braillard, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, M. Falorni,
M. Giacobbi, Mme Girardin, M. Krabal, M. Moignard, Mme Orliac, M. Robert, M. Saint-André,
M. Schwartzenberg et M. Tourret

ARTICLE 12

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« V. – Au 2° du II de l'article L. 122-3 du code de l'environnement, après les trois dernières occurrences du mot : « environnement, », sont insérés les mots : « l'agriculture, ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de mettre en place des mesures compensatoires pour la consommation de terres agricoles.

Il intègre donc l'agriculture dans les études d'impacts et les mesures compensatoires déjà présentes dans le code de l'environnement.